

60136 Le vingt et un décembre mil neuf cent soixante, à 20 H.30,  
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire,  
au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de  
M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 17 décembre 1960.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS - ROCHEDEREUX-BRUSSEAU - LANOUE -  
MOUCHOT - GUILLAUD - MONGRAND - LAMOUCHE - FLAHAUT - MASSE - FONTANILLE-  
BERLAND - ETCHEBER - REIX - GACHET - MENANT - BOUCHET - BUJARD - GALLAND

Représentés : M. BISCAYE par M. le Maire  
M. LANUSSE par M. ETCHEBER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la Loi du 5 avril 1884,  
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du  
Conseil .

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné  
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Canelas, Architecte, a présenté le projet de construction d'un auditorium, pla-  
ce des Galeries Commerciales, pour lequel le dommage de guerre de l'ancien Kiosque à  
Musique ( 30.000 NF) peut être utilisé.

Par ailleurs, cette somme étant insuffisante, le Conseil Municipal a demandé  
au MRL, dans sa délibération du 28 Octobre 1960, le transfert de D.G. de 100.000 NF  
sur l'auditorium, transfert approuvé le 24 Nov. 1960.

Le Conseil Municipal doit maintenant fixer le financement total basé sur les  
plans définitifs de l'Architecte, approuvés par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 28 Oct. 1960, approuvée le 24 Nov. 1960

Vu l'avis de la Commission des Finances

Vu le projet et les plans de construction d'un auditorium, présentés par M. CANELAS,  
Architecte et dont le montant estimatif s'élève à 105.000 NF honoraires en sus

Vu le dommage de guerre provenant de l'ancien kiosque à musique et s'élevant à 30.000  
NF environ

décide

- d'approuver le projet de construction de l'auditorium, place des Galeries Commerciales, pour un montant de 105.000 NF honoraires en plus.

- d'accepter les plans définitifs présentés par M. CANELLAS, Architecte

- dit que le financement de la dépense sera assuré

- par transfert de D.G. de 100.000 NF ( délib. du 28 Octobre, approuvée le 24 Nov. 1960 )

- par utilisation du D.G. Kiosque à musique de 30.000 NF

- d'autoriser M. le Maire à faire toutes démarches en vue de la réalisation de ce projet et notamment la demande de transfert D.G.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 2 mars 1961

Le Sous Préfet

signé: L.VOCHEL



Pour copie conforme  
Mairie de Royan, le 3 Mars 1961

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,



M.MATRAS